

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 septembre 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F – ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C - ROUX G - COZ L - PINGET M.C - ANTUNES N

Absents (excusés) : néant

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Demande de permis de construire**

- ♦ Mme DESORT Virginie : agrandissement d'un local professionnel pour atteindre 31 m<sup>2</sup>.

Situation : 197, route du stade

Le dossier est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

#### **1.2 : Bornage de terrain**

- ♦ Le géomètre interviendra le 20 septembre pour le bornage de la propriété Argoud Tailly, suite au compromis de vente signé.

Il est aussi missionné pour la division concernant la parcelle de M. Denolly Pascal à Tourdan, section AK N°35, la commune achetant une surface d'environ 1800 m<sup>2</sup> pour en faire un parking.

Il établira aussi le document d'arpentage pour l'achat de la surface nécessaire à l'aménagement du parc Rosset-Bressand (parcelles concernées AD 305, 306, 307, 308)

### **POINT N°2 : CULTURE - PATRIMOINE**

#### **2.1 : Aménagement au bourg de Revel**

- ♦ Une première réunion a eu lieu avec les entreprises retenues et quelques élus et a été très constructive.
- ♦ Les premiers travaux débuteront le 23 octobre, avec l'intervention de l'entreprise Laquet sur le mur de la route des écoliers. Cette route sera barrée pendant les travaux. Une information sera faite dans le RTI et le Département informé pour la gestion du transport scolaire.
- ♦ L'entreprise Marchand interviendra quant à elle le 15 novembre.
- ♦ La base de chantier sera installée soit dans l'ancienne maison rue des Terreaux, soit dans un mobil home. Elle doit être équipée de l'eau chaude et des sanitaires.
- ♦ Les WC publics seront désamiantés.
- ♦ Les réunions de chantier se dérouleront le lundi à 14 h 30 avec une première réunion le 16 octobre.
- ♦ La durée totale des travaux est estimée à 5 mois.

- ♦ Une demande de subvention a été déposée auprès du conseil départemental au titre du volet environnement et paysage

## **2.2 : Aménagement au bourg de Tourdan**

- ♦ En raison des travaux de démolition en cours et de l'installation des bennes pour l'évacuation des gravats, un arrêté sera pris pour interdire la circulation et le stationnement place de Tourdan pendant la durée du chantier.
- ♦ Une réunion intermédiaire est programmée le 25 septembre avec l'architecte pour faire un point sur l'état actuel du dossier.

## **2.3 : Divers**

- ♦ Mme PINGET participera le 22 septembre à La Côte St André, à une formation organisée par le CAUE sur les enduits colorés.

## **POINT N°3 : C.C.A.S.**

- ♦ Une réunion aura lieu le 2 octobre à 20 h pour la préparation du repas de fin d'année.

## **POINT N°4 : FINANCES**

### **4.1 : Assurances**

- ♦ Mme Bouveret fait un point sur les assurances de la commune concernant les divers bâtiments, les panneaux photovoltaïques, la flotte de véhicules, les logements.
- ♦ Une expertise a eu lieu chez un administré, montée de l'Embranchement, qui a contacté son assurance pour de présumés dégâts, suite au fauchage des talus par le syndicat de voirie.

## **POINT N°5 : BATIMENTS**

### **5.1 : Vestiaires du stade**

- ♦ Le système de production d'eau chaude au stade est a présent opérationnelle. Un adoucisseur d'eau a aussi été installé.

### **5.2 : Cuisine centrale**

- ♦ Le bac à graisse de la cuisine centrale sera vidé le 18 septembre.

### **5.3 : Mise à disposition de salles aux associations**

- ♦ Il est décidé de demander une participation de 100 € par an, pour les frais de chauffage, électricité, aux associations professionnelles, entreprises artistiques et compagnies professionnelles qui utilisent les salles communales.

### **5.4 : Logement social**

- ♦ Suite à la présence de blattes dans un logement, deux traitements ont été faits pour les détruire.

## **POINT N°6 : ELECTRICITE**

### **6.1 : Eclairage public**

- ♦ Des lampes récemment changées sont tombées en panne. Une expertise sera faite par CITEOS pour connaître la cause de ce problème. Les ballons fluo ne se font plus, et à terme, tout le réseau d'éclairage public sera équipé en led.
- ♦ Les travaux d'éclairage public du lotissement La Perlande doivent débuter le 18 septembre pour une durée d'un mois.

## **POINT N°7 : ECOLES**

### **7.1 : Rentrée scolaire**

- ♦ La rentrée scolaire s'est bien passée. Les enseignants sont contents de la salle qui a été rénovée cet été.

### **7.2 : Festival Berlioz**

- ♦ 4 enfants de l'école primaire ont participé à l'opéra « le petit ramoneur » dans le cadre du festival Berlioz.

## **POINT N°8 : VOIRIE**

### **8.1 : Voirie intercommunale**

- ♦ Les travaux chemin neuf et route de Pisieu vers le château de Barbarin sont terminés.

## **POINT N°9 : EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **9.1 : Assainissement Bourg de Revel**

- ♦ Un point est fait sur le montant de la participation de la commune pour ces travaux qui s'élève à 31.539,48 € TTC.

## **POINT N°10 : PERSONNEL COMMUNAL**

### **10.1 : Démission**

- ♦ M. MONTANIER Claude, qui avait demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle, fait part de sa démission à compter du 31 décembre 2017.

### **10.2 : Chèques cadeaux de Noël**

- ♦ Le conseil municipal décide de renouveler l'attribution d'un chèque cadeau au personnel d'un montant de 50 € par agent.

## **POINT N°11 : ENVIRONNEMENT**

### **11.1 : Problématique du broyage des végétaux**

- ♦ Il pourrait être fait appel au syndicat de voirie qui dispose d'un tracteur avec broyeur pour le broyage des végétaux des particuliers, mais les employés ne

travaillent pas le samedi. Ce matériel peut broyer des branches jusqu'à 17 cm de diamètre. Le coût à la journée serait compris entre 300 € à 400 € : à suivre

## **POINT N°12 : DIVERS**

### **12.1 : Illuminations**

♦ Elles seront mises en place sur la commune pour le 8 décembre à l'identique par rapport à 2016. Il faudra ensuite réfléchir à un éventuel changement, à l'achat du matériel ou à sa location.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD